Route de Prilly 9 1004 Lausanne Vaud, Suisse

14 novembre 2022

Ref: Dossier de location

Madame, Monsieur,

Je suis suisse d'origine, anthropologue et docteur en informatique. Nous sommes un couple marié et nous sommes retournés au pays après une longue période de travail à l'entranger. Car nous venons d'arriver en Suisse, si bien j'ai déjà quelques offres de travail, nous n'avons pas encore de CDI. Pour l'instant nous avons la garantie de loyer de canton de Vaud. En raison de mon profil professionnel, je suis sûr que je vais trouver assez rapidement un emploi bien payé. En pièce jointe, vous trouverez tous le documents.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer mes meilleures salutations.

Pièces jointes

- Passaporte Suisse
- Extrait du registre des poursuites
- Garantie de loyer de canton de Vaud
- Police de assurance responsabilité civil

Informations Personelles

• Nationalité : Suisse

Date de naissance : Octobre, 1985
Téléphone : +41 77 407 18 74
Email : gustavolandfried@gmail.com
Web Personel : glandfried.github.io

• Linkedin: bit.ly/linkedin-gustavo-landfried

Gustavo Landfried Docteur en informatique Anthropologue social







X8533706<5CHE8510035M3003080<<<<<<<<< PMCHELANDFRIED<<GUSTAVO<ANDRES<<<<<<<



Office des poursuites du district de Lausanne

Ch. du Trabandan 28 1014 Lausanne Adm cant VD T: 021 316 66 00

Extrait du registre des poursuites

Art. 8a LP

n° 2022007060909

SERVICE SOCIAL LAUSANNE - CSR Pl. Chauderon 4 Case postale 5032 1002 Lausanne

Nous attestons que, auprès de notre office et au nom de / sous la raison de commerce de **Gustavo Andrés LANDFRIED**, **Route de Prilly 9**, **1004 Lausanne**, **03.10.1985** aucune poursuite ni aucun acte de défaut de biens ne sont enregistrés à l'adresse indiquée.

Informations juridiques

Le présent extrait recense les **poursuites** qui ont été introduites durant les **cinq dernières années** dans l'arrondissement de poursuite de l'office qui délivre cet extrait contre la personne nommée ci-dessus. Les poursuites suspendues et celles qui n'ont pas été continuées en raison de l'écoulement du délai d'un an fixé à l'art. 88 LP sont également énumérées. L'extrait indique en outre le nombre et le montant total des **actes de défaut de biens après saisie** établis dans l'arrondissement de poursuite durant les 20 dernières années, s'ils ne sont pas éteints. Il mentionne aussi l'ouverture et la clôture des faillites communiquées à cet office au cours des cinq dernières années.

Ne figurent pas sur l'extrait les poursuites retirées par le créancier, annulées à la suite d'un jugement, non portées à la connaissance de tiers suite à une demande du débiteur (art. 8a, al. 3, LP) ou inscrites dans les registres d'un autre arrondissement de poursuite. D'éventuels actes de défaut de biens après faillite n'y figurent pas non plus.

Il n'a pas été vérifié que la personne nommée ci-dessus a effectivement ou a effectivement eu son domicile ou son siège, pendant la période déterminante, dans l'arrondissement de poursuite de l'office des poursuites qui délivre cet extrait. Si le domicile ou le siège de la personne nommée ci-dessus se trouve ou s'est trouvé au cours des cinq dernières années dans un autre arrondissement de poursuite, un autre extrait du registre des poursuites doit être demandé à l'office compétent de cet arrondissement.

Remarques

Frais de cet extrait: CHF 0.00 (selon art. 12a OELP)

Lausanne Adm cant VD, 28.10.2022 Office des poursuites du district de Lausanne

() ...



Office des poursuites du district de Lausanne

Ch. du Trabandan 28 1014 Lausanne Adm cant VD T: 021 316 66 00

Extrait du registre des poursuites

Art. 8a LP

n° 2022007060908

SERVICE SOCIAL LAUSANNE - CSR Pl. Chauderon 4 Case postale 5032 1002 Lausanne

Nous attestons que, auprès de notre office et au nom de / sous la raison de commerce de Laura Raquel AMAYA BOTELLO, Route de Prilly 9, 1004 Lausanne, 26.10.1978 aucune poursuite ni aucun acte de défaut de biens ne sont enregistrés à l'adresse indiquée.

Informations juridiques

Le présent extrait recense les **poursuites** qui ont été introduites durant les **cinq dernières années** dans l'arrondissement de poursuite de l'office qui délivre cet extrait contre la personne nommée ci-dessus. Les poursuites suspendues et celles qui n'ont pas été continuées en raison de l'écoulement du délai d'un an fixé à l'art. 88 LP sont également énumérées. L'extrait indique en outre le nombre et le montant total des **actes de défaut de biens après saisie** établis dans l'arrondissement de poursuite durant les 20 dernières années, s'ils ne sont pas éteints. Il mentionne aussi l'ouverture et la clôture des faillites communiquées à cet office au cours des cinq dernières années.

Ne figurent pas sur l'extrait les poursuites retirées par le créancier, annulées à la suite d'un jugement, non portées à la connaissance de tiers suite à une demande du débiteur (art. 8a, al. 3, LP) ou inscrites dans les registres d'un autre arrondissement de poursuite. D'éventuels actes de défaut de biens après faillite n'y figurent pas non plus.

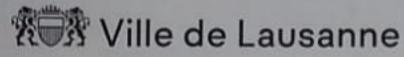
Il n'a pas été vérifié que la personne nommée ci-dessus a effectivement ou a effectivement eu son domicile ou son siège, pendant la période déterminante, dans l'arrondissement de poursuite de l'office des poursuites qui délivre cet extrait. Si le domicile ou le siège de la personne nommée ci-dessus se trouve ou s'est trouvé au cours des cinq dernières années dans un autre arrondissement de poursuite, un autre extrait du registre des poursuites doit être demandé à l'office compétent de cet arrondissement.

Remarques

Frais de cet extrait: CHF 0.00 (selon art. 12a OELP)

Lausanne Adm cant VD, 28.10.2022 Office des poursuites du district de Lausanne

() ...



Service social Lausanne

case postale 5032 - 1002 Lausanne

Direction des sports et de la cohésion sociale

A qui de droit

dossier traité par Maria Gonzalez notre réf. GOA / 2138972 votre réf. 1

Lausanne, le 25 octobre 2022

ATTESTATION

Monsieur Gustavo Andrés LANDFRIED, né le 03.10.1985, domicilié à Lausanne

Par la présente, nous certifions que, dans le cas où un appartement serait attribué à l'intéressé, dont le loyer mensuel n'excéderait pas CHF 1'208.40.- plus les charges pour la région 2 (ou selon les barèmes ci-dessous pour les autres régions du canton), nous pourrions prendre en charge ledit loyer, pour autant que l'intéressé remplisse toujours, à la conclusion du bail, les conditions donnant droit aux prestations d'aide sociale.

Cette attestation est établie à l'intention des gérances immobilières, en les remerciant de leur collaboration.

La gestionnaire de prestation RI Maria Gonzalez

	Région	1 personne	Couple	Famille + 1-2 enfants	Famille + 3 enfants	Jeune -25 ans vivant seul
1)	CSR Morges-Aubonne-Cossonay CSR Nyon	1'123.20	1'327.20	1'928.40	2'422.80	680.00
2)	CSR Est-lausannois-Oron-Lavaux CSR Jura-Nord vaudois CSR Lausanne CSR Ouest lausannois CSR Prilly-Echallens CSR Riviera	1'010.40	1'208.40	1'782.00	2'244.00	650.00
3)	CSR Bex CRS Broye-Vully	944.40	1'116.00	1'617.60	2'013.60	570.00

